

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE37

présenté par
Mme de Lavergne, rapporteure

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 74, substituer à la première occurrence des mots :

« d'installations »,

les mots :

« desdites installations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel